

**Conférence-débat**

**Jeudi 10 février 2011**

# **Loi de finances 2011 et refonte fiscale**

à la Maison de la Chimie à Paris

La conférence sera l'occasion d'analyser les dispositions essentielles de la loi de finances concernant notamment les dotations de l'Etat, les nouveaux systèmes de péréquation en préparation et les nouveaux critères qui devront rentrer dans les formules péréquatrices. Les derniers ajustements de la refonte fiscale seront présentés et analysés et sa mise en œuvre future sera expertisée.

RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES regroupe une quarantaine de personnes spécialisées dans la conception de méthodes et de logiciels d'analyse et de prospective. L'entreprise présente la singularité de constituer un laboratoire de **recherche unique en France** sur le système financier local. Ce système d'équations régissant les dotations ou la fiscalité est expertisé, écrit et projeté en permanence, puis transmis aux praticiens de l'analyse financière locale par l'intermédiaire de logiciels de prospective (*REGARDS*), de séminaires approfondis, ou de cours d'universités.

**SOCIÉTÉ D'ETUDE, RECHERCHE ET PROSPECTIVE EN FINANCES LOCALES** - [www.ressources-consultants.fr](http://www.ressources-consultants.fr)

*Siège* : 16, rue de Penhoët – 35000 RENNES - TEL. 02.99.78.09.78 - FAX 02.99.78.09.79 - [rennes@ressources-consultants.fr](mailto:rennes@ressources-consultants.fr)  
*Direction Sud* : 5, avenue Marcel Dassault – Tersud A – BP 25083 - 31504 TOULOUSE Cedex 5 - TEL. 05.62.47.47.20 - FAX 05.62.47.47.21  
*Antenne Paris* : 36, rue Liancourt – 75014 PARIS - TEL. 01.40.64.83.40 - FAX 01.40.47.50.21  
S.A. au capital de 517 680 Euros - N°SIRET 381 681 527 00085 - CODE NAF 7022Z - RCS RENNES 94 B 81

# PROGRAMME

## CONFÉRENCE Communes et EPCI

**9 h 30 – 12 h 30** (pause 5 mn) *horaires strictement respectés*

1. Notions d'autonomies financière et fiscale
2. Principaux enseignements de la loi de finances pour 2011
3. Aspects systémiques de la refonte fiscale
4. Bilan de l'affaire de la taxe d'habitation : le problème posé pour 2012
5. Nouvelle enveloppe normée et compensations fiscales
6. Evolution et répartition de la DGF
7. Problématique des critères (potentiels fiscaux et financiers)
8. La question de la péréquation future

## CONFÉRENCE Départements et régions

**14 h – 17 h** (pause 5 mn) *horaires strictement respectés*

1. Notions d'autonomies financière et fiscale
2. Principaux enseignements de la loi de finances pour 2011
3. La TSCA
4. Evolution et répartition de la DGF
5. Aspects systémiques de la refonte fiscale
6. Simulation et analyse individuelles à long terme des effets de la refonte fiscale
7. Le système de régulation des effets de la réforme : analyse des « fonds de péréquation »

---

# INTERVENANTS

---



## Yann LE MEUR ■

Président de Ressources Consultants Finances, il est professeur associé à la faculté de Sciences Économiques de Rennes I et expert auprès des présidents des communautés urbaines de France.



## Fabrice GÉRARD ■

Consultant senior manager, il est chef de projet en modélisation (Modèle *Regards*).



## Yvan PELLÉ ■

Directeur de la R&D et directeur d'études, il a élaboré la base de données budgétaires des régions et départements du logiciel *Repères*.



## Éric JULLA ■

Concepteur historique du séminaire annuel de Ressources Consultants Finances sur le Projet de Loi de Finances à Paris, directeur Sud, il enseigne les finances locales à l'Université de Toulouse I.



## Bernard KERRIGUY ■

Consultant senior manager, il est expert en construction de systèmes interactifs de péroration et de simulation.



## Jérémy CHAIGNEAU ■

Consultant senior, il réalise des missions financières et fiscales.

---

# MODALITES

---

**Déroulement matin :** 9 h : Accueil  
9 h 30 – 12 h 30 : Conférence communes et EPCI

**Déroulement après-midi :** 13 h 30 : Accueil  
14 h – 17 h : Conférence départements et régions

**Modalités d'inscription :** Les bulletins d'inscription seront reçus par télécopie et par mail avant le mercredi 2 février 2011. Dix jours avant la date de la conférence, une convocation sera adressée par mail, précisant les lieux et horaires définitifs.

**Frais de participation :** Ils sont de 486,00 € TTC pour les communes et EPCI et de 543,50 € TTC pour les départements et régions (matin et/ou après-midi).

Cette conférence est gratuite pour deux participants des collectivités titulaires du forfait du contrat d'accompagnement méthodologique au logiciel *REGARDS*.

**Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au 02.99.78.09.78  
ou par e.mail : [rennes@ressources-consultants.fr](mailto:rennes@ressources-consultants.fr)**

# BULLETIN D'INSCRIPTION

Conférence 10 février 2011 - Paris

## Loi de finances 2011 et refonte fiscale

Bulletin à retourner complété avant le **mercredi 2 février 2011** à  
rennes@ressources-consultants.fr ou par télécopie au : 02.99.78.09.79

Mme - Mlle - M. - NOM : .....

Prénom : ..... Fonction : .....

Organisme : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

E-mail : .....

Je m'inscris à la conférence du matin pour les communes - EPCI

Je m'inscris à la conférence de l'après-midi pour les départements - régions

Je m'inscris aux deux conférences

**Participation** : 486,00 € TTC pour les communes et EPCI (matin et/ou après-midi)  
543,50 € TTC pour les départements et régions (matin et/ou après-midi)

Cette conférence est gratuite pour deux participants des collectivités titulaires du forfait d'accompagnement méthodologique au logiciel REGARDS.

*A l'issue de la conférence, une facture tenant lieu de convention simplifiée de formation est adressée à la personne publique. En cas d'annulation formulée par écrit et reçue avant le 22 janvier 2011, aucune facture ne sera émise. Pour toute annulation formulée après cette date, les frais d'annulation s'élèveront à 50% du montant de l'inscription. A tout moment, les participants pourront choisir de se faire remplacer. Ressources Consultants Finances se réserve le droit de reporter, modifier le programme ou le lieu si, malgré tous ses efforts, des circonstances l'y obligeaient.*

Date, signature et cachet de l'organisme